



Formation

Rôles, droits et devoirs des élus

Présentation

Définis par le Code général des collectivités territoriales (CGCT), les rôles, droits et devoirs des élus municipaux font l'objet d'un cadre juridique en constante évolution. Du fonctionnement interne à la gestion opérationnelle d'une équipe, il importe de connaître les attributions et les obligations de chacun pour mener avec succès ses projets. Cette formation vise à permettre aux élus (maire, adjoints, conseillers délégués et conseillers municipaux) de mettre en œuvre les moyens les plus adaptés à leur situation et aux spécificités de leur territoire.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les principales règles de fonctionnement d'une mairie et d'un conseil municipal
2. Savoir identifier avec précision le « Qui fait quoi » au sein d'une équipe municipale
3. Connaître les obligations et l'étendue de la responsabilité des différents élus municipaux
4. Découvrir le cadre juridique applicable en matière de statut de l'élue(e)
5. Savoir mettre en place une méthodologie efficace pour mener à bien les projets municipaux

Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction des spécificités de l'équipe municipale et de ses projets, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité*, *Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0102) ou par la collectivité

